

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL DE LA COMMUNE PREIZERDAUL

Séance du 11 septembre 2026

Présents : MM. Gergen Marc, bourgmestre ; Rehlinger Marc, Colamonaco Vincenzo, échevins ;
Raymond Wolff, secrétaire communal ff

01. Règlement de circulation

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de circulation modifié actuellement en vigueur ;

Considérant la rentrée scolaire du nouveau complexe scolaire en date du 15 septembre 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité publique ;

décide à l'unanimité

de modifier temporairement le règlement de la circulation communale comme suit :

Art. 1er. A partir du lundi, 14 septembre 2026, de 8h00 jusqu'à la fin des travaux d'aménagement du nouveau complexe scolaire, l'accès dans la rue de l'église est limité à hauteur de la maison no. 12 par deux panneaux de signalisation C,2, exception faite pour les autobus, riverains et fournisseurs.

Ainsi décidé en séance, date et lieu qu'en tête.

Le collège échevinal,
(suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Bettborn, le 11 septembre 2026

Le Secrétaire communal ff,

le Bourgmestre,

Vu et approuvé,

Preizerdaul, le 25 SEP. 2026

Le conseil communal,

